



KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS

Aux médias

Assemblée plénière de la CdC du 12 mars 2004

Retouche précipitée au paquet fiscal

L'Assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), présidée par le conseiller d'Etat Luigi Pedrazzini (TI), s'est penchée à brève échéance ce matin sur le message du Conseil fédéral du 8 mars 2004 concernant la progression à froid. Les cantons considèrent que le Conseil fédéral agit dans la précipitation et présente un projet insuffisamment étudié: selon eux, il s'agit avant tout d'une „retouche“ apportée au paquet fiscal. L'Assemblée plénière a également discuté d'un rapport sur la stratégie de politique européenne, élaboré par le groupe de travail Europe-Réformes-Cantons (EuRéfCa). Finalement, elle s'est prononcée pour l'organisation d'une Conférence nationale sur le fédéralisme en automne 2005.

C'est avec stupeur que la CdC a pris connaissance de la volonté du Conseil fédéral de compenser la progression à froid dans le cadre d'une procédure accélérée. Les gouvernements cantonaux sont convaincus qu'une telle compensation ne peut pas s'appliquer à de nouveaux barèmes ou à des déductions modifiées. Par ailleurs, les gouvernements cantonaux estiment qu'il relève d'une violation crasse des droits démocratiques que de modifier, par le biais d'une loi fédérale, une autre loi fédérale sur laquelle le peuple doit se prononcer dans quelques semaines. La limitation de la compensation de la progression à froid aux seules déductions liées à l'imposition de la famille prouve entre autres à quel point le projet présenté a été élaboré à la hâte et n'est juridiquement pas clair. Le message vise manifestement à apporter une „retouche“ au paquet fiscal 2001 pour faire passer ce projet en votation populaire.

La CdC ne saurait approuver une telle procédure, hautement préjudiciable à la crédibilité de la politique. Elle propose au Parlement de renvoyer, voire de rejeter, le projet du Conseil fédéral. La question de la progression à froid pourra ainsi être traitée en connaissance des résultats des votations du 16 mai et sur la base d'une appréciation politique et juridique approfondie de la situation. Il est évident que la progression à froid interviendrait conformément au droit en vigueur si le paquet fiscal était refusé.

EuRéfCa II: rapport sur la stratégie européenne

Sur mandat de la CdC, le groupe de travail EuRéfCa a élaboré un rapport sur la stra-

tégie de politique européenne du point de vue des cantons. Le Document sur la stratégie a fait l'objet d'une consultation auprès des 26 gouvernements cantonaux entre novembre 2003 et janvier 2004. A l'occasion de l'Assemblée plénière de ce jour, les gouvernements cantonaux ont pris connaissance des résultats de la consultation et adopté ledit Document sur la stratégie.

Conférence nationale sur le fédéralisme

A l'issue de la Conférence internationale sur le fédéralisme qui s'est déroulée en 2002 à St-Gall, la CdC s'est demandé comment poursuivre en Suisse la discussion sur des questions fédérales de principe. L'Assemblée plénière a décidé aujourd'hui d'organiser une Conférence nationale sur le fédéralisme, laquelle devrait être cha-peauté conjointement par le Conseil fédéral, le Conseil des Etats et les gouvernements cantonaux et avoir lieu en automne 2005.

Les objectifs envisageables de cette conférence sont: 1) Revitaliser la perception du fédéralisme et sensibiliser à l'importance de ce concept, notamment aux niveaux parlementaires fédéral et cantonal; 2) Evaluer le potentiel d'innovation et surmonter les obstacles à l'innovation du fédéralisme; 3) Concevoir des moyens pour améliorer l'intégration de la notion de fédéralisme dans la politique quotidienne; 4) Lancer le processus de formation de l'opinion politique sur les procédures de réforme souhaitées.

Berne, le 12 mars 2004

Pour tout complément d'information:

- Luigi Pedrazzini, conseiller d'Etat, président de la CdC (Tél. 091 814 44 90)
- Canisius Braun, secrétaire de la CdC (Tél. 031 320 30 00)